

COMMUNE NOUVELLE de VALENCISSE



Mairie - 8, Place du 11 novembre 1918 - Molineuf

41190 VALENCISSE

Molineuf Tél. 02 54 70 05 23 - Fax 02 54 70 08 15
Orchaise Tél. 02 54 70 02 90 - Fax 02 54 70 10 15



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

Régime indemnitaire du personnel communal :

Suite à la création de la commune nouvelle, le conseil municipal harmonise le régime indemnitaire des agents municipaux des deux anciennes communes et instaure l'Indemnité d'Administration et de Technicité et l'Indemnité d'Exercice de missions des Préfectures pour ses agents après avis favorable du centre départemental de gestion.

Participation à la protection sociale des agents :

Suite à la création de la commune nouvelle, le conseil municipal harmonise la participation financière mensuelle et la fixe à 10 € pour les agents adhérant à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

Suppressions de postes :

Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet ayant été créé à compter du 1^{er} mai suite à la fusion de deux contrats, le conseil décide de supprimer les deux postes concernant les deux anciens contrats après avis favorable du centre départemental de gestion.

Décision modificative budgétaire :

Le conseil municipal décide de faire un virement de crédits d'article à article en section d'investissement suite à une erreur d'imputation au budget primitif.

Valencisse, le 13 juillet 2016

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER